# Flash Info

## DECEMBRE 2019

**Horaires Mairie :** Lundi : 14h00 à 17h00
Mardi au vendredi : 9h à 12h
Samedi : 10h30 à 12h (permanence)
Tél 03 86 35 09 76 - mairie-venizy@orange.fr

**Horaires Agence Postale – Bibliothèque :**
Du lundi au vendredi : 16h à 18h30

http://www.venizy.fr

**Fermeture** du secrétariat de mairie du 26 décembre au 3 janvier 2020 inclus.

**Élections municipales :** Pour cette élection, de nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales vont être appliquées.

La gestion des listes électorales est assurée par les communes (compétence confirmée par la loi de juillet 2016, appliquée en 2019). Les communes doivent informer les usagers pour assurer l'inscription sur les listes électorales de leurs habitants.

Il est obligatoire d'être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter. Or, il y a 3 millions d'électeurs non-inscrits et 6,5 millions de «mal-inscrits».

Le taux d'abstention aux élections est en partie dû à cette «mal-inscription», notamment chez les jeunes actifs. En effet, dès qu'il y a déménagement, la procédure d'inscription est volontaire.

Toute amélioration du nombre d'inscrits et de la qualité de l'inscription entrainera une réduction de l'abstentionnisme.

**Ce qui change pour cette élection :**

– L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

– La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

– L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site service-public.fr

**L'inauguration de la bibliothèque/poste a eu lieu *le jeudi 5 décembre*.**
La totalité des travaux a été payée par l'Etat (DETR), la communauté de commune (CCSA) et la poste.

**L'inauguration de la médaille des Justes** a eu lieu le 29 novembre. Tous les élèves de l'école étaient présents et ont chanté devant la sous-préfète et Gisèle Fournier « Quand les Hommes vivront d'amour ». L'émotion était au rendez-vous. Cette médaille commémore le courage des époux Suzanne et Abel Fournier en hébergeant des enfants juifs pendant la guerre.

**Horaires de la bibliothèque :** du lundi au vendredi de 16h00 à 18h30. Inscription gratuite pour tous.
" Les grands et beaux livres sont de sortie" - animation jusqu'au 20 décembre ! Venez ! Empruntez ! Découvrez ! (tombola avec un beau livre à gagner après tirage au sort)

**Eau du Montelard :** Des pompes à vitesse variable ont été installées. Le château d'eau a été désinfecté.
L'eau est déclarée désormais potable.

→ **Recto/Verso**

**CCAS :** les colis de fin d'année seront distribués par les membres du CCAS au cours de la semaine du lundi 16 décembre au vendredi 20 décembre.

**Fioul** : une nouvelle commande groupée de fioul premium est prévue pour le début de l'année. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire en mairie en précisant votre nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et le volume souhaité. La date limite d'inscription est fixée au ***jeudi 9 janvier***. La livraison est prévue à partir du lundi 13 janvier.

**Foyer Rural :** ***Vendredi 13 décembre*** 2019 à 19h00 sur la place de la mairie, animation autour du sapin pour petits et grands. Vin chaud, chocolat chaud et pâtisseries vous seront offerts. Plus de précisions à venir. Le foyer rural vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

**Paroisse Saint Loup en Armance :** Messe à Venizy le ***samedi 7 décembre*** à 11h00, messe de la Sainte Barbe.
***Mardi 24 décembre*** : Messe de la nuit de NOËL- 18h30 Brienon, 19h00 Saint Florentin.
***Mercredi 25 décembre*** : Messe du jour de NOËL- 11h00 Saint Florentin, 11h00 Neuvy.

**Venizy Flore :** Comment planter un arbre à racines nues ? Si le sujet vous intéresse, Venizy Flore organise une animation sur ce sujet le 14 décembre prochain à 9h. Merci de vous inscrire au 03 86 35 15 64 ou 03 86 35 00 61. Les places étant limitées, priorité sera donnée aux adhérents de l'association. Adhésion : 5€ pour une personne seule et 8€ pour un couple.
D'autre part, l'association est toujours à votre disposition pour répondre à vos questions relatives au monde végétal (dans la mesure de nos connaissances...).

**Recensement militaire :** les jeunes, filles et garçons, doivent se faire recenser à la mairie dans les 3 mois qui suivent leur seizième anniversaire.

**Nouveaux habitants :** merci de venir vous présenter en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.